

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du jury de la Communauté française chargé de conférer le diplôme de professeur d'éducation musicale dans les établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur pédagogique de type court

A.Gt 13-06-2005

M.B. 03-08-2005

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement, notamment l'article 12bis, § 2, y compris inséré dans la loi du 11 juillet 1973;

Vu l'arrêté royal du 22 avril 1969 fixant les titres requis des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécial, moyen, technique, artistique et normal de l'Etat et des internats dépendant de ces établissements, notamment les articles 8, 6°, 9, 6° et 10, 6°;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 13 mai 1991 instituant un jury de la Communauté française chargé de conférer le diplôme de professeur d'éducation musicale dans les établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur pédagogique de type court;

Vu le décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant dans les Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;

Considérant que les président, vice-président, secrétaire et membres du jury doivent être nommés pour une période de deux ans par le Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés président, vice-président, secrétaire et membres du jury de la Communauté française chargé de conférer le diplôme de professeur d'éducation musicale dans les établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur pédagogique de type court :



Président : M. R. Gertsmans, inspecteur d'éducation musicale de la Communauté française.

Vice-président et secrétaire : M. A. Bossart, inspecteur (en retraite).

Membres :

1er degré	2e degré	3e degré
Membres de l'enseignement officiel	Membres de l'enseignement officiel	Membres de l'enseignement officiel
Mme Bounafaa, Najat Mme Gravet, Catherine Mme Maigret, Martine M. Moreau, Olivier M. Fastre, Joseph	Mme Bounafaa, Najat Mme Gravet, Catherine Mme Maigret, Martine Mme Destrée, Lucie M. Mulquin, Pierre-Marie	Mme Bounafaa, Najat Mme Gravet, Catherine Mme Donay, Bénédicte M. Desmet, Philippe Mme Lermusiaux, Eveline
Membres de l'enseignement libre	Membres de l'enseignement libre	Membres de l'enseignement libre
M. Jacquemin, J.-M. Mme Brandt, Laurence M. Nardi, Sergio M. Derhet, Jacques M. Duchesne, Claude	M. Jacquemin, J.-M. Mme Brandt, Laurence M. Vegairginski, Dimitri M. Derhet, Jacques M. Crelot, Bernard	M. Jacquemin, J.-M. Mme Brandt, Laurence M. Vegairginski, Dimitri M. Derhet, Jacques Mlle Mouffe, Brigitte

Article 2. - Cette liste n'est pas exhaustive. Elle peut être modifiée en raison des besoins en respectant, dans la mesure du possible, la parité entre membres du personnel de l'enseignement officiel et membres du personnel de l'enseignement libre.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juin 2005 et cessera d'être en vigueur au plus tard le 31 mai 2007.

Bruxelles, le 13 juin 2005.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET